



Le 19 mai 2026

Chef Lucien Wabanonik

Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon

1026 blvd Cicip, Lac Simon (QC)

JOY 3M0

<adresse de courriel caviardée>

PAR COURRIEL

L'honorable Julie Aviva Dabrusin

Ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature

1028 rue Queen Est, Toronto (ON)

M4M 1K4

ministre-minister@ec.gc.ca

Objet : Demande à l'Agence d'évaluation d'impact du Canada d'une évaluation d'impact pour le projet aurifère Windfall du promoteur Gold Fields Limited (Ltd.)

Madame la Ministre,

Par la présente, le Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon (« **CNALS** ») souhaite vous faire part de sa profonde inquiétude quant à l'absence d'un processus d'évaluation d'impact fédéral pour le projet minier aurifère Windfall (« **Projet** »), de la compagnie Gold Fields Ltd. Les prochaines lignes permettront d'étayer nos différentes préoccupations à cet égard.

Le Projet Windfall

Le projet Windfall est un projet aurifère souterrain, auparavant détenu par Minière Osisko inc dont la compagnie Gold Fields Ltd., via sa filiale Groupe Minier Windfall inc. (« **GMW** »), est maintenant propriétaire (le « **Promoteur** »). Le projet est situé dans le Nord-du-Québec, sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et sur le territoire ancestral de la Nation Anishnabe de Lac Simon (la « **NALS** »). Le Promoteur prévoit extraire 3800 tonnes de minerai par jour sur une durée de vie de 10 ans. Le Projet est actuellement à la phase d'examen par le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieusocial (le « **COMEX** »). Il n'y a donc pas d'évaluation d'impact de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'« **Agence** ») puisque la *Loi sur l'évaluation d'impact* prévoit qu'un seuil minimal de 5000 tonnes de minerai extrait par jour est requis pour déclencher une évaluation d'impact.

Insuffisance du processus du COMEX

Or, la NALS s'inquiète de l'insuffisance de l'examen des impacts du COMEX.

D'abord, les audiences publiques tenues à Waswanipi le 29 avril 2026, après plusieurs reports légitimes, se sont déroulées sur une seule journée plutôt qu'à deux initialement prévues, en plus de celle à Lebel-sur-Quévillon. Cette réduction importante du temps alloué a limité les possibilités pour la population de poser toutes ses questions et d'exprimer pleinement ses préoccupations devant le COMEX. Deux représentants du CNALS étaient présents lors des audiences.

Or, faute de temps, leurs interventions et questions ont été écourtées, certaines n'ont pas été partagées, contrairement aux pratiques généralement observées au Bureau d'audiences publiques en environnement (le « **BAPE** »), où les audiences sont prolongées au besoin, sur plusieurs heures et jours, afin de permettre un examen complet des préoccupations soulevées.

Cette situation a laissé plusieurs questions sans réponse de la part du Promoteur et a contribué à écarter des préoccupations importantes quant à l'ampleur réelle du projet et à ses impacts potentiels sur les droits de la NALS. Nos représentants ont ainsi quitté les audiences avec de sérieuses inquiétudes demeurant sans réponse, lesquelles restent encore non résolues à ce jour.

Absence de consultation et d'accommodements substantiels de la NALS

Cette situation reflète malheureusement le manque de consultation réelle, adéquate et significative de la NALS par le Gouvernement du Québec. Depuis le début du développement du Projet Windfall, la NALS déplore que le Gouvernement du Québec ait été largement négligé de consulter et d'accommoder la NALS, et de donner des directives claires au Promoteur à l'effet que la NALS doit être consultée et accommodée quant au Projet Windfall.

En effet, le Gouvernement du Québec s'appuie sur une interprétation arbitraire voulant que seuls les Nations eeyou/eenou doivent être consultées sur le territoire visé par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (la « **CBJNQ** ») – à l'exclusion des autres Premières Nations comme la NALS. Or, la NALS n'est pas une partie à la CBJNQ et n'a donc jamais cédé ses droits sur ce territoire.

Vu ce déficit de consultation et d'accommodement de la part du Gouvernement du Québec, le CNALS avait donc des attentes élevées quant à sa participation aux audiences du COMEX. **Préoccupations quant aux impacts cumulatifs, notamment sur le réseau hydrique**

La NALS a plusieurs préoccupations relativement au projet Windfall, notamment quant aux **impacts cumulatifs** des activités industrielles et récréatives passées dans ce secteur, ainsi qu'aux enjeux sociaux, environnementaux et territoriaux qui en découlent. Il y a également plusieurs familles qui occupent ce territoire et même des sites importants tels que des cimetières ancestraux. Parmi d'autres préoccupations majeures figure la localisation du projet au sein d'un réseau hydrique particulièrement

sensible, à la tête de trois bassins versants, sans qu'une étude indépendante et rigoureuse des risques associés aux écoulements des eaux n'ait été réalisée.

Cette inquiétude est accentuée par les nombreux incidents environnementaux déclarés entre 2020 et 2025 par le promoteur durant la phase d'exploration seulement, incluant plus de 50 événements signalés au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après le « **MELCCFP** »), ainsi que des déversements de matières dangereuses liés au transport vers le site Windfall.

Nécessité d'une évaluation d'impact fédérale

Dans ce contexte, la NALS estime qu'une évaluation fédérale rigoureuse est **nécessaire** afin d'examiner adéquatement les impacts potentiels du projet sur les eaux navigables, les poissons et leur habitat, les espèces en péril — notamment le caribou —, les impacts cumulatifs, la gestion des résidus miniers, le transport, ainsi que les droits de la NALS, incluant le droit à des eaux saines, sécuritaires et accessibles sur l'ensemble de son territoire et la possibilité d'exercer ses droits sur son territoire ancestral.

Bien que la *Loi sur l'évaluation d'impact* prévoit un seuil minimal de 5000 tonnes de minerai extrait par jour pour déclencher une évaluation d'impact fédérale, et que le Projet affiche actuellement une capacité annoncée de 3800 tonnes par jour, le CNALS demeure préoccupé par le fait que le Projet ait été conçu et développé de manière à éviter d'être assujéti à la procédure fédérale d'évaluation d'impact et à se soumettre à une évaluation rigoureuse, transparente et sécuritaire de ses impacts potentiels sur les droits ancestraux et territoriaux de la NALS.

Ce cas n'est pas sans précédent. Seulement sur l'Anishnabe Aki depuis les dernières années, nous relevons quatre exemples de projets qui ont ainsi évité les évaluations environnementales fédérales ou provinciales : le projet Québec Lithium, le projet Authier, le projet Lamaque, le projet Odyssée et le projet Ormaque.

Actuellement, plusieurs caractéristiques suggèrent une conception stratégique du Projet visant à éviter l'évaluation d'impact fédérale malgré un potentiel d'expansion évident. En effet, le projet aurifère Urban-Barry (« **Urban-Barry** »), qui appartient au même Promoteur, superpose le Projet Windfall. Dans les plus récentes études techniques du Projet Windfall, qui sont exigées par les normes canadiennes NI 43-101, Urban-Barry est présenté à plusieurs reprises, bien qu'il ne soit actuellement qu'à la phase d'exploration. Les plus récentes données obtenues par le Promoteur pour Urban-Barry démontrent que les campagnes d'exploration pour 2026 se déroulent majoritairement *sur la propriété du Projet Windfall*. De plus, certaines infrastructures sont partagées pour les deux projets, notamment le campement des travailleurs, démontrant la proximité des projets.

Attentes de la NALS envers la Ministre

Enfin, bien que le processus d'évaluation environnementale du COMEX constitue une étape importante, celui-ci ne peut à lui seul répondre à l'ensemble des enjeux de compétence fédérale qui ont été soulevés lors des audiences publiques du COMEX du 29 avril dernier et qui démontrent l'importance d'une analyse plus large. Par le fait même, la NALS réitère par la présente sa demande qu'une évaluation supplémentaire soit exigée par l'Agence et réalisée avec un examen du Projet par les autorités fédérales. L'absence actuelle d'intervention et de pouvoirs fédéraux dans l'évaluation du projet constitue une lacune importante, limitant la prise en compte adéquate des préoccupations relatives aux enjeux sociaux, environnementaux et aux impacts sur les droits de la NALS. Considérant l'ampleur du Projet Windfall, ainsi que la complexité géographique, hydrologique et hydrogéologique du territoire visé, la réalisation d'études indépendantes et rigoureuses apparaît essentielle.

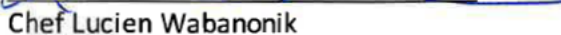
Le régime fédéral d'évaluation d'impact existe afin d'assurer qu'un examen rigoureux soit mené lorsque des projets présentent des risques environnementaux, sociaux ou économiques d'importance nationale. Permettre qu'un projet potentiellement majeur quant aux impacts susceptibles sur l'eau, l'environnement et les droits de la NALS échappe à cet examen en raison d'un seuil administratif qu'un promoteur peut éviter grâce à une définition stratégique du projet, et à une séparation théorique de ses activités, irait à l'encontre de l'esprit et des objectifs de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Conclusion

Ainsi, nous demandons respectueusement à l'Agence, ainsi qu'à la Ministre, d'examiner attentivement les circonstances entourant ce projet et **d'utiliser son pouvoir discrétionnaire pour soumettre le Projet Windfall à une évaluation fédérale en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.**

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, nos salutations distinguées,

<Original signé par>


Chef Lucien Wabanonik
Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon
CC. :

Terence Hubbard, Président, Agence d'évaluation d'impact Canada

Ian Ketcheson, Vice-président des Relations avec les Autochtones et des Services intégrés, Agence d'évaluation d'impact Canada

Elisabeth Gill, Directrice régionale pour la région du Québec, Agence d'évaluation d'impact Canada

Mandy Gull-Masty, Ministre des Services aux Autochtones, Député de la circonscription Abitibi-Baie-

James-Nunavik-Eeyou

Danny Pien, Vice-Chef, Conseil de la Nation Anishnabe de Lac Simon (CNALS)
Anna Cheezo, Conseillère, CNALS
Ghislain Nequado, Conseiller, CNALS
Jean-Guy Bélanger, Conseiller, CNALS
Pamela Papatie, Négociatrice, CNALS
Daniel Pien, Négociateur, CNALS
Steve Rankin, Négociateur, CNALS
Marlene Jérôme, Négociatrice, CNALS
Adrienne Jérôme, Directrice du Département des Ressources Naturelles, CNALS
Ronald Brazeau, Directeur adjoint du Département des Ressources Naturelles, CNALS
Rachel Pelletier, Analyste en environnement au Département des Ressources Naturelles, CNALS